

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze
Le mercredi 30 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur JAN Pascal, Maire

Présents : LAFONT Yves – MOUYON Bruno – JAN Emeline – ALASSET Mathieu - BARON Alain – BENETTI-BRENOT Benjamin – BICARD Dominique – BONIFACE Marie-Claude – DANIAU Jean-Louis - GAZO Jacques – GLEYZES Frederick - HAMON Alain – LEPAGE Sylvie - POUZAC Michel

Secrétaire de séance : Marie-Claude BONIFACE

Discussion en début de séance sur l'approbation du procès-verbal du mercredi 16 avril 2014 que Monsieur Jacques GAZO désirait faire modifier. Les membres du conseil ont souligné que l'essentiel du procès-verbal est que les décisions soient conformes.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2014 avec 12 voix sur 15.

A l'issue de ces interventions, Monsieur le Maire décide de commencer la réunion en suivant l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014
--

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité la majoration de 2 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 :

Taxe d'habitation 22.04 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 9.98 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 53.58 %

Cotisation foncière des entreprises 28.06 %

Délibération n° 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNAL

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2014 du budget communal.
Le budget primitif 2014 reprend les résultats de l'exercice 2013 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	531 141.15	440 845.80
Report 2013		90 295.35
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	531 141.15	531 141.15

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	119 972.07	300 172.57
Report 2013	180 200.50	
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	300 172.57	300 172.57

TOTAL DU BUDGET	831 313.72	831 313.72
------------------------	-------------------	-------------------

Délibération n° 3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2014 du budget assainissement.

Le budget primitif 2014 reprend les résultats de l'exercice 2013 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION d'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION d'EXPLOITATION
Section de FONCTIONNEMENT	99 777.45	23 689.40
Report 2013		76 088.05
TOTAL de la section d'EXPLOITATION	99 777.45	99 777.45

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	7 587.83	18 063.69
Report 2013		2 673.62
Restes à réaliser de	13 149.48	

l'exercice précédent		
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	20 737.31	20 737.31

TOTAL DU BUDGET	120 514.76	120 514.76
------------------------	-------------------	-------------------

Délibération n° 4 : ASSAINISSEMENT – REDEVANCE CONSOMMATION EAU ET PRIME FIXE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le montant de la prime fixe d'assainissement ainsi que la redevance sur consommation d'eau de 1 %.

Pour cela il propose :

Prime fixe d'assainissement : 57.47 €

Redevance consommation eau : 0.58 € H.T. / m3

D'autre part, le montant minimum de la redevance perçu ne pourra être inférieur à 16 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des impôts :

La liste des 24 membres de la commission des Impôts à proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques doit être soumise à délibération. Jacques GAZO proposera 12 noms à Mr Le Maire.

Affaires scolaires : Contrôle de la DDPP :

Monsieur Bruno MOUYON prend la parole sur les affaires scolaires et les actions prioritaires à mener.

Suite à une inspection des services d'hygiène de l'Etat (DDPP), il s'avère que le fonctionnement de notre restauration scolaire n'est pas conforme à toutes les normes et procédures en vigueur. Les parents d'élèves et le groupe scolaire ont été prévenus de la situation lors du Conseil d'Ecole du 24 avril 2014.

Il est important de souligner que suite à cette inspection inopinée, SEULS des manquements de procédures ont été soulignés et qu'il n'y a en AUCUN CAS un souci d'hygiène ou de mauvaise structure des locaux de la cantine. Nous avons jusqu'au 16 juin 2014 pour rectifier certains points et amorcer la mise en conformité de notre restauration scolaire.

Suite à leur rapport d'inspection, la DDPP nous a conseillé des prestataires que nous avons rencontrés, le « Laboratoire Départemental de la Haute Garonne » (LD31) qui assure des prestations relatives à l'hygiène, la sécurité sanitaire et la nutrition. Des devis nous ont été transmis sur les actions à mener.

Actions prioritaires :

- 1- **Mettre en place un PLAN DE MAITRISE SANITAIRE (PMS)**, décrivant les mesures d'hygiène à prendre dans notre établissement afin d'assurer l'hygiène, la sécurité sanitaire de ses productions vis-à-vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Ce plan comprend la mise en place des

« Bonnes Pratiques d'Hygiène » (BPH), du plan HACCP (Hazard Analysis Critical, Control Point) et de la traçabilité.

- document valable pour la réglementation en vigueur et pour le fonctionnement proposé (document révisable mais valable pour plusieurs années).
- Coût : environ 2450 euros.

La formalité du document est INDISPENSABLE pour s'assurer de la bonne mise en conformité de notre restauration scolaire.

2- Former le personnel aux « Bonnes Pratiques d'Hygiène » (BPH), aux règles HACCP et leur mise en œuvre sur le terrain. Le personnel formé sera ensuite en mesure de comprendre et mettre en place le PMS et les procédures nécessaires.

- Formation HACCP urgente pour le personnel de restauration (1 personne).
- Durée de 2 jours, deux propositions de dates nous ont été faites 12/13 mai ou 19/20 juin
- Coût environ **630 euros**

La formation du personnel est bien mentionnée dans le rapport d'inspection.

3- Prévoir des autocontrôles, afin de vérifier la bonne conformité de l'hygiène des locaux et des denrées servies aux convives.

- Fréquence préconisée : 4 par an
- Coût du forfait environ **500 euros**

Après chaque autocontrôle, une attestation de conformité à joindre au PMS nous sera délivrée.

4- Prévoir des audits de restauration, afin de s'assurer du bon respect du PMS et de former les agents sur le terrain à des actions ou protocoles particuliers.

- Fréquence préconisée : 1 ou 2 par an
- Durée d'une ½ journée sur site
- Coût environ **630 euros**

Récapitulatif des coûts envisagés pour 2014 :

Prestations	Quantité pour 2014	Coût unitaire	Coût Total
Elaboration du PMS	1	2450€	2450€
Formation HACCP 1 agent	1	630€	630€
Forfait Autocontrôles (4 / an)	1	500€	500€
Audits de restitution	1	630€	630€
TOTAL POUR 2014			4210€

Estimation des coûts pour une année future :

Prestations	Quantité pour 2015	Coût unitaire	Coût Total
-------------	--------------------	---------------	------------

Formation « thématique » agent	1	1	630€	630€
Forfait Autocontrôles (4 / an)		1	500€	500€
Audits de restitution		2	630€	1260€
TOTAL POUR 2015				2390€

Le conseil municipal a voté à l'UNANIMITE un accord de principe pour que la commission des affaires scolaires et notamment Bruno MOUYON (qui a eu les premiers contacts avec la DDPP) fasse le nécessaire pour que toutes les décisions soient prises en temps et en heure sans que la commune ne soit mise en demeure.

Calendrier Prévisionnel

Dans un premier temps et prioritairement

- **PMS** à mettre en place dès que possible (mai-juin). Bruno MUYON doit contacter d'autres prestataires privés mais si les coûts sont équivalents au LD31, le choix se portera sur le LD31 (Conseil municipal unanime sur la démarche).
- **Formation** d'un agent en charge de la cantine scolaire le 12/13 mai 2014 ou le 19/20 juin 2014, cela en fonction de la disponibilité des personnes pouvant remplacer l'agent en charge de la cantine scolaire.
- **Autocontrôle** avant les vacances d'été 2014 et après la formation de l'agent en charge de la cantine.
- **Audit de restitution** fin septembre 2014 pour laisser passer la rentrée et prendre les marques de l'agent formé.

Dans un second temps les membres du conseil municipal réfléchiront sur la politique tarifaire que la commune adoptera suite à ces frais supplémentaires sur la cantine scolaire.

En tout état les parents d'élèves seront informés par un courrier dans la semaine suivant la rentrée scolaire des vacances de pâques.

Affaires scolaires : Rythmes scolaires :

Une première démarche de la commission des affaires scolaires a été initiée pour anticiper les effets des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015. Les membres de la commission ont rencontré une personne de la CAF afin de réfléchir aux possibilités qui pourront être offertes à la municipalité en fonction des demandes des parents et des possibilités d'encadrement possibles par les agents de la commune ou bénévoles.

Le flou est encore total entre la semaine de 4,5 jours ou la semaine de 4 jours avec deux demis journée libérées (mercredi après-midi et une autre après-midi de la semaine).

Dans tous les cas la commission en a déjà parlé au conseil d'école et va proposer aux parents d'élèves une enquête la plus précise possible pour répondre au mieux à leurs attentes. (Semaine de la rentrée scolaire des vacances de pâques).

Retraite de Monsieur Antoine RENAUD :

Madame Emeline JAN intervient pour annoncer que Monsieur Antoine RENAUD lui a transmis personnellement une lettre de demande de départ en retraite pour le 01 novembre 2014. Elle rappelle qu'une fiche de poste est en cours d'élaboration pour le remplacement de Monsieur Antoine RENAUD et que la mairie a déjà reçu un courrier de candidature.

Ouverture de la mairie plus tard une journée dans la semaine et ouverture les jours de « RTT » :

Monsieur Jacques GAZO demande que le secrétariat de mairie soit ouvert un soir dans la semaine jusqu'à 19 heures.

Monsieur Jacques GAZO demande également que la mairie soit ouverte le mercredi matin et le vendredi matin.

Monsieur le Maire rappelle que le secrétariat est ouvert le mercredi et le vendredi matin et que les administrés sont reçus au secrétariat même si en principe il est fermé au public ces jours là.

Monsieur le Maire va étudier la question.

Aménagement du centre du village :

Monsieur Jacques GAZO demande l'affichage de l'esquisse qui a été réalisée sur cet aménagement. Tous les conseillers n'y sont pas favorables car cela n'est qu'une ébauche de projet, confectionnée par les services d'urbanisme du Conseil Général de la Haute-Garonne., qui n'est pas contractuelle.

Monsieur Jacques GAZO demande de revoir l'emplacement des bornes de circulation dans certaines rues du village, qui sont jugées dangereuses. Un remplacement par des bornes plastiques ou une matérialisation de couleur sur les bornes existantes est proposée.

Une réunion sur l'avancement du Pool routier (travaux de voirie) sera organisée courant mai avec le représentant de CAP-LAURAGAIS qui a en charge le Pool Routier.

Monsieur Dominique BICARD propose de contacter les personnes de Cap Lauragais en charge de la collecte des déchets pour discuter du circuit de ramassage compte tenu de l'évolution de la commune.

Emploi du temps emploi avenir :

Monsieur Jacques GAZO se soucie des heures de l'emploi avenir durant les vacances de Pâques. Monsieur Bruno MOUYON répond que Clémence MANEVIT est en formation BAFA la première semaine du dimanche au dimanche (y-compris le jour férié) et qu'elle sera en récupération la seconde semaine.

Tarif salle des fêtes et planning :

Monsieur Jacques GAZO demande d'afficher le tarif et le planning d'occupation de la salle des fêtes. Il demande que le tarif soit identique pour tous.

Monsieur le Maire répond que le planning et le tarif de location sont disponibles auprès du secrétariat de mairie et affichés.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est uniquement louée aux gens du village.

Monsieur Jacques GAZO demande de veiller au chauffage de la salle des fêtes, la soufflerie est trop souvent en fonctionnement. Monsieur Jean-Louis DANIAU précise que l'inertie de la pompe à chaleur serait certainement plus consommatrice si l'on coupait le chauffage. Cela va être vérifié par Monsieur Jean-Louis DANIAU. Le détail de consommation peut être consulté en Mairie.

Eglise :

Monsieur Jacques GAZO rappelle la présence d'un figuier sur le clocher de l'église. Monsieur Alain HAMON informe le Conseil qu'il a pris des renseignements auprès de CAP-LAURAGAIS pour la mise à disposition d'une nacelle. Il faudra trouver un chauffeur agréé à sa manipulation. Monsieur Jacques GAZO informe que les prêtres ont signalé la présence de vitraux cassés à l'église.

PLU :

Les travaux de réalisation du PLU vont être lancés prochainement. Deux réunions publiques sont prévues dans le cahier des charges de l'entreprise retenue.

RAM :

Monsieur Jacques GAZO souligne qu'il estime qu'il peut y avoir eu une désinformation des assistantes maternelles quant à l'adhésion de la commune au RAM suite à un bulletin municipal de 2013. Madame Emeline JAN propose d'envoyer un courrier à toutes les assistantes maternelles pour connaître leur intention face au RAM. La demande d'une seule assistante maternelle oblige la commune à payer pour l'ensemble des assistantes maternelles à raison de 120 euros par assistante maternelle présente sur la commune.

Vœux du nouvel an :

Monsieur Jacques GAZO informe que certains habitants lui ont fait part du souhait d'avoir les vœux de la municipalité à toute la population pour les futures années. Monsieur le Maire et des élus précisent qu'un discours est tenu lors de la fête locale et un apéritif offert à la population.

Monsieur Jacques GAZO demande à Monsieur le Maire de transmettre les informations des réunions de Cap Lauragais ainsi que les ordres du jour, de fusionner les commissions voirie assainissement et Urbanisme, et de communiquer la date des prochaines réunions de commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

Pascal JAN
Le Maire,